

ORLÉANS, le mardi 14 juillet 2026

MESSAGE URGENT
POLLUTION PARTICULES EN SUSPENSION PM10

Niveau de vigilance

X	Information et Recommandation
	ALERTE
	ALERTE PAR PERSISTANCE

DESTINATAIRES

Comité Qualité de l'air ambiant

Lig'Air, organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air en région Centre, vient d'informer la préfecture du **dépassement du seuil d'information et de recommandation, fixé à 50 µg/m³ sur 24 heures, pour la journée du 14 juillet 2025.**

Situation :

En raison des feux de forêt actuellement en cours sur le massif de Fontainebleau, une dégradation significative de la qualité de l'air est observée dans le département du Loiret. Sous l'effet de vents faibles de secteur nord-est, les panaches de fumée sont rabattus vers notre territoire, entraînant des concentrations de particules dans l'air avoisinant les 60 µg/m³ en moyenne depuis minuit sur plusieurs stations de département du Loiret.

Ces particules en suspension proviennent directement de la combustion de la biomasse liée à cet incendie.

Evolution :

Une nouvelle évaluation de la situation vous sera communiquée demain, en fonction de la maîtrise du sinistre par les secours et de l'évolution des conditions météorologiques (changement de direction du vent, éventuelles précipitations).

La procédure d'information et de recommandation est déclenchée pour l'ensemble du département et sera maintenue jusqu'à sa levée ou un passage au niveau "alerte" par la préfecture.

Le message d'alerte adressé aux collectivités et services concernés vous sera communiqué dans les meilleurs délais.

En votre qualité de membre du comité qualité de l'air ambiant, vous pouvez transmettre vos observations sur les mesures relevant de votre champ de compétences à l'adresse :
pref-defense-protection-civile@loiret.gouv.fr

Enfin, suivez la situation de la qualité de l'air et son évolution en consultant le site internet
<http://www.ligair.fr/>

Pour le préfet,
L'adjointe au chef du Bureau de la Protection
et de la Défense Civiles

ORIGINAL SIGNE

Louise ALBERT